



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ADDENDA À LA SOUMISSION

Conception, fourniture, installation et mise en service d'un système de radiocommunications SS007

3 Octobre , 2022

ADDENDA No. 2

L'addenda présent a pour but de répondre aux questions ci-dessous. Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs à la convention :

Question 1 :

Existe-t-il un format spécifique pour soumettre les offres ?

Réponse 1 :

Aucun format spécifique n'est requis pour soumettre ; la seule exigence est que la DP soit complète pour éviter d'être rejetée.

Consulter la section 6.4 de la DP pour les exigences obligatoires.

Question 2 :

Est-il permis de construire de nouvelles structures dans le parc ?

Réponse 2 :

Aucune nouvelle tour ne doit être construite dans le parc.

Veillez également noter que la tour d'incendie sera mise hors service et n'est pas disponible pour le nouveau système.

Question 3 :

Les infrastructures existantes telles que les bâtiments et les toits peuvent-elles être modifiées ?

Réponse 3 :

Aucun changement n'est autorisé au paysage, à l'enveloppe du bâtiment ou à l'esthétique du bâtiment. Les exigences de montage des antennes et des panneaux solaires doivent être pré-approuvées par la CCN.

Question 4 :

Quelle est la hauteur maximale du trépied qui peut s'étendre sur le parc de la Gatineau ?

Réponse 4 :

Les soumissionnaires doivent faire des arrangements de montage proposés pour les antennes et les panneaux solaires dans les propositions. Approche sensée des hauteurs en utilisant les structures existantes. Toutes les dispositions de montage doivent être approuvées au préalable par la CCN.

Questions 5 :

Est-ce que nous nous débarrassons de l'équipement existant?

Réponse 5 :

Oui. Désinstaller et entreposer pour les instructions de la CCN pour la disposition. Référence à la section 6.9 de la DP. La CCN doit aviser l'équipement spécifique d'être retiré de la tour d'incendie.

Questions 6 :

Votre format actuel est-il analogique ou numérique et souhaitez-vous fonctionner en parallèle ?

Réponse 6 :

Le système actuel est analogique et le basculement doit être effectué conformément à un plan de transition à convenir mutuellement avec CNC.

Question 7 :

La couverture du bâtiment est-elle requise au centre-ville ?

Réponse 7 :

Non; Couverture extérieure avec des radios portables au niveau de la taille.

Questions 8 :

Les répéteurs embarqués sont-ils acceptables ?

Réponse 8 :

Pas préféré. Démontrer le besoin dans les propositions. Les agents de conservation ne sont pas toujours à portée de couverture radio d'un véhicule. Les procédures normales de communication radio et les méthodes de fonctionnement de l'agent de conservation ne doivent pas être modifiées. Veuillez noter que la CCN pourrait migrer vers les véhicules électriques et que les besoins en énergie seront une préoccupation.

Question 9 :

Le délai est court pour répondre à la RFP seulement 51 jours, une prolongation est-elle possible ?

Réponse 9 :

Une prolongation peut être demandée mais elle peut ne pas être accordée.

La date de clôture de la DP est nécessaire pour respecter les calendriers et les priorités de la CCN.

Questions 10 :

Les agents de conservation effectuant la demande du CIPC à la GRC, y a-t-il une exigence de cryptage ?

Réponse 10 :

Oui, le cryptage est requis.

Lignes distinctes dans les formulaires de prix et de livraison pour les prix de cryptage DES et AES par unité. La CCN prendra une décision en fonction des besoins. Si DES n'est pas disponible, faire une demande d'exception claire dans la proposition.

Questions 11 :

Combien de groupes de discussion au total en ce moment ?

Réponse 11 :

3 ou peut-être 4 mais pourrait s'étendre à 6 ou plus.

Questions 12 :

Les fréquences peuvent-elles être réutilisées ?

Réponse 12 :

Oui, ils sont disponibles pour être réutilisés dans le nouveau système. Préfère conserver les fréquences sous licence existantes. À réutiliser pour le nouveau système

Référence à la section 10 de la DP.

Questions 13 :

Existe-t-il une carte montrant la couverture actuelle ?

Réponse 13 :

Veuillez consulter la pièce jointe à l'addenda actuel.

Questions 14 :

Le DMR est-il préféré ?

Réponse 14 :

Oui. Des formats numériques alternatifs « standards ouverts » peuvent être proposés tels que P25, mais les propositions doivent clairement expliquer la valeur ajoutée pour CNC. Les formats numériques propriétaires ne sont pas acceptables. Formats standards ouverts uniquement.

Questions 15 :

Quel est le dernier jour pour soumettre des questions ?

Réponse 15 :

12 octobre 2022.

Questions 16 :

Les radios Chalet nécessitent-elles des panneaux d'affichage ?

Réponse 16 :

Non.

Questions 17 :

Les soumissionnaires sont-ils responsables des réparations de la structure ou des bâtiments une fois les équipements retirés ?

Réponse 17 :

L'entrepreneur doit réparer tout trou ou dommage résultant de l'enlèvement de l'ancien équipement ou causé lors de l'installation de l'équipement.

Tous les trous doivent être correctement scellés pour éviter l'entrée ou la sortie d'air des trous ou d'autres réparations.

Questions 18 :

Le panneau solaire est-il partagé avec d'autres appareils ?

Réponse 18 :

Dans certains cas, les détecteurs de CO et de fumée sont partagés, mais la consommation de courant est extrêmement faible.

Questions 19 :

Les génératrices au propane sont-elles autorisées comme source d'alimentation pour les chalets et les abris ?

Réponse 19 :

Non.

Questions 20 :

Le spectre 4,9 GHz est-il considéré comme certifiable et serait-il acceptable pour les micro-ondes ?

Réponse 20 :

ISDE a indiqué que 4,9 GHz n'est pas acceptable.

CNC rouvrira les discussions avec ISDE et avisera les soumissionnaires.

Questions 21 :

À quelle fréquence les agents de conservation sont-ils éloignés de leur véhicule ?

Réponse 21 :

Fréquemment.

Questions 22 :

Une liste des véhicules de la CCN est-elle disponible ?

Réponse 22 :

Oui. Une liste sera fournie en addenda. *

Questions 23 :

Des photos de tout le chalet peuvent-elles être fournies ?

Réponse 23 :

Oui, des photos seront fournies. *

Questions 24 :

Une liste des bâtiments alimentés en électricité peut-elle être fournie ?

Réponse 24 :

Une liste sera fournie. *

Questions 25 :

Y a-t-il une raison pour laquelle le modèle contient 10 sites pour les détails de l'infrastructure ?

Réponse 25 :

Non. Le nombre de tableaux dans le modèle de saisie des détails du site est purement arbitraire.

Questions 26 :

Pour la direction générale supervisant le projet (doit-il y avoir un VP/Président, ou un manager suffit-il ?).

Réponse 26 :

Un cadre supérieur (GM, chef de division, etc.) est acceptable.

Questions 27 :

Personnel de production clé (qu'entend-on par-là ? Ingénieurs ?)

Réponse 27 :

Le personnel qui assemblera, mettra en scène, testera les tests d'équipement par étapes tout au long de l'installation et les tests finaux du système. Généralement, des techniciens radios qualifiés et pas uniquement du personnel d'installation.

Questions 28 :

En ce qui concerne la surveillance, sommes-nous censés surveiller la connectivité et les sites RF, ou uniquement les appels ?

Réponse 28 :

La connectivité et les sites RF doivent être surveillés.

Questions 29 :

Panneaux solaires :

- a. Pouvez-vous nous communiquer les dates d'achat des panneaux solaires,
- b. La puissance du système solaire sur chaque site

Réponse 29 :

Tous les panneaux solaires doivent être remplacés dans le cadre du nouveau système. Veuillez-vous référer à la section 13.2 révisée ci-dessous,

Questions 30 :

Travail sur le site après récompense :

- a. Si des travaux sont nécessaires dans le parc sur l'un des sites/chalets, quel serait ce processus, et des coûts seraient-ils impliqués ?

Réponse 30 :

Lorsque des travaux sur le site sont nécessaires à l'intérieur des limites du parc dans une zone fermée à la circulation des véhicules publics, l'entrepreneur doit organiser l'accès par l'intermédiaire de l'opérateur du parc (actuellement Demsis), qui fournira l'accès et une escorte si nécessaire. Concrètement, cela peut aller de la gestion d'un technicien et de son équipement à un site utilisant une motoneige pour parcourir les pistes de ski ou l'ouverture de portes permettant au technicien d'accéder à un site avec son propre véhicule tout en respectant les protocoles de déplacement en toute sécurité. L'opérateur du parc est contractuellement tenu de fournir ces services, mais l'entrepreneur radio est responsable de tous les coûts associés à ce service.

Question 31:

Serait-il possible d'avoir une extension de 4 semaines

Réponse 31:

Oui, la nouvelle date de clôture est maintenant le 23 novembre 2022.

Les sections de la DP mentionnées ci-après doivent être remplacées comme suit :

1. Section 5.0 de la DP : APERÇU DES EXIGENCES RELATIVES AU NOUVEAU SYSTÈME DE COMMUNICATIONS RADIO

Remplacez la REMARQUE : sous la section 5.0 par ce qui suit :

REMARQUE : Aucune structure, installation ou autre infrastructure de la CCN à l'intérieur du parc de la Gatineau ne doit être utilisée pour le système radio autre que pour les chalets, abris et autres bâtiments et installations existants .
Aucune nouvelle infrastructure (tours, poteaux, bâtiments, installations de site radio, etc.) pour le système radio ne sera autorisée à l'intérieur du parc.

2. DP Section 6.16, article 7.

Modifier le point 7. Lire comme suit :

7. Remplacez les panneaux solaires et les batteries comme spécifié dans la section 13.2 telle que modifiée ci-dessous.

3. DP section 13.2 Alimentation électrique

Remplacer l'article 13.0 dans son intégralité par ce qui suit :

13.2 Alimentation électrique

L'alimentation électrique de l'équipement radio des chalets et des abris doit être fournie par un système de batterie solaire.

Les soumissionnaires doivent inclure les prix pour remplacer les systèmes d'énergie solaire et les batteries existants afin de répondre aux exigences de fiabilité et de performance de l'équipement radio proposé dans chaque chalet/abri.

L'entrepreneur doit inspecter le câblage du panneau solaire et du système de batterie et informer la CCN des remplacements ou des réparations nécessaires pour respecter les normes acceptées par l'industrie et les meilleures pratiques pour le système de panneaux solaires.

L'entrepreneur doit fournir une estimation des coûts pour la réparation ou le remplacement du câblage aux fins d'examen par la CCN.

Le système d'énergie solaire doit fournir une alimentation électrique fiable à l'équipement radio 24 heures sur 24, 365 jours par an, en fonction des pires conditions d'ensoleillement (minimum) dans la région de Gatineau.

L'entrepreneur sera responsable de s'assurer que le système d'énergie solaire répond à toutes les exigences de fiabilité et d'autonomie.

Système de radiocommunications Les soumissionnaires doivent spécifier ce qui suit dans chaque proposition pour l'équipement radio de chaque chalet/abri afin de permettre à la CCN d'évaluer les prix des fournisseurs de systèmes d'énergie solaire alternatifs à la discrétion de la CCN :

1. Exigences maximales et minimales en matière de tension de fonctionnement et de veille.
2. Courant de crête à la tension maximale et minimale.
3. Courant moyen à la tension maximale et minimale basé sur un cycle de service de 30 jours de :
 - a) 0,01 % de transmission
 - b) 39,99 % reçoivent
 - c) 60 % en veille

Les dimensions des panneaux solaires ne doivent pas dépasser 4 mètres carrés (4m²) pour tous les chalets et abris.

Sur la base des dimensions restreintes spécifiées ci-dessus, les Soumissionnaires doivent clairement spécifier ce qui suit :

1. Capacité de batterie recommandée (ampères-heures).
2. Type de batterie ; par exemple. gel d'acide de plomb à cycle profond scellé, tapis de verre absorbé par acide de plomb à cycle profond scellé, etc.
3. Dégradation des performances pour des températures inférieures à 20°C (graphique ou graphique).
4. Courant continu minimum pour maintenir une batterie complètement chargée pour des températures de :
 - a) 20°C
 - b) 0°C
 - c) - 20°C
5. Courant moyen sur une période de 30 jours entre les panneaux solaires et les batteries pour recharger et maintenir la charge de la batterie sur la base d'un ensoleillement moyen sur 30 jours :
 - a) Novembre à avril
 - b) mai – octobre

Les soumissionnaires doivent spécifier les arrangements de montage de panneaux solaires les plus appropriés.

Remarque : La méthode de montage du panneau solaire doit également tenir compte de la nécessité de monter l'antenne de la station de base.

4. DP section 13.4 Montage d'antenne sur les chalets et les abris.

Dernier paragraphe. Supprimer l'exigence pour un ingénieur en structure inscrit auprès du Professional Engineers, Ontario (PEO) ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec et remplacer le dernier paragraphe par ce qui suit :

"Toutes les configurations de montage d'antenne proposées et les emplacements sur les chalets et les abris ou d'autres structures pour le montage des antennes doivent être pré-approuvés par la CCN."

Remarque : La méthode de montage de l'antenne doit également tenir compte de la nécessité de monter les antennes du panneau solaire.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Stacy Semé

Agent contractuel principal

Services d'approvisionnement

Direction des services généraux

* Ces documents ne sont disponibles que pour les soumissionnaires présents à la conférence obligatoire.